

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 24 septembre et s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Evelyne PARENT.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, L. DECROIX, G. PETIT, D. MORAIN, EV. PARENT, M.J. DUMAS, F. VINIT, T. MEROT,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : N. FAVRE à T. MEROT, V. SANZO à EV. PARENT.

ABSENTS EXCUSES : EL. PARENT, A. VINCENT, B. GAUTHIER, D. COUSTEIX, C. ALLERA, B. WEILLAND

DELIBERATION N° 2025-55

OBJET : MOTION DE SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ELUS SUBISSANT DES AGRESSIONS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'agression il y a un mois du maire de Villeneuve-de-Marc (Isère).

L'association des Maires de France, qui est mobilisée depuis 2020 par le biais de son observatoire dans la lutte contre les violences verbales et physiques faites aux élus, rappelle que les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux, notamment les maires et leurs adjoints, ont augmenté de 32% passant de 1 720 à 2 265.

Considérant ce triste bilan qui atteste des difficultés grandissantes et du non-respect de l'autorité que vivent chaque jour les élus dans l'exercice ou du fait de leurs fonctions,

Considérant que la prévention de ces difficultés est une mesure positive pour la continuité de la vie démocratique locale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOUTIENT** l'AMF dans la lutte contre les agressions d'élus

La délibération est adoptée à l'unanimité par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Le maire,
Christian BERTHOMIER

La secrétaire de séance
Evelyne PARENT